



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 17 janvier 2003**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 9 janvier 2003

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 21 janvier 2003

**Classement sonore des infrastructures routières sur le territoire  
communal de Niort**

[\[Annexe\]](#)

Président :

**M. Alain BAUDIN**

**Présents :**

*Adjoints :*

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

*Conseillers :*

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, M. Bernard JOURDAIN, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Isabelle RONDEAU, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN

**Secrétaire de séance :**

Mademoiselle Karen NALEM

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Danièle GANDILLON donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.  
M. Bernard BELLEC donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.  
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.  
Mme Christabelle CHOLLET donne pouvoir à M. Dominique GUIBERT.  
M. Stéphane TRONEL donne pouvoir à M. Jean-Louis EPPLIN.

**Excusés :**

*Madame Lefebvre a quitté la séance sans être remplacée. Le départ d'un conseiller ne serait vicier la validation de la délibération. Le conseiller retiré, est dans ce cas considéré comme s'étant abstenu pour le vote de la délibération (CE-30/10/1931- Mercangéli)*

*Madame Laroche; Messieurs Guibert et Epplin ayant quitté la séance sans désigner de mandataire sont excusés à partir de cette délibération ainsi que Madame Chollet et Monsieur Tronel qui leur avaient donné pouvoir.*

**Dir.Sécurité Travail-Coordination**  
**Concessionnaires****Classement sonore des infrastructures routières sur le territoire communal de Niort**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

L'article 13 de la Loi n° 92-1992 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit prévoit que dans chaque département soient recensés par l'Etat les niveaux de bruit des infrastructures de transports terrestres.

Dès lors, un classement en fonction de ces niveaux est établi qui définit, suivant la catégorie, les niveaux sonores à prendre en compte pour l'isolation acoustique des bâtiments ainsi que l'assiette des secteurs dans lesquels cette réglementation s'applique, sachant que la définition de ces secteurs ne crée pas de zone inconstructible.

Des études menées ces dernières années conduisent à un projet d'arrêté qui est soumis pour avis au Conseil municipal. Il prend en compte une liste d'infrastructures (dont cartographie jointe en annexe) suivant cinq catégories classées par ordre décroissant d'importance. Le tableau ci-dessous répertorie les tronçons des voies concernées par catégorie de classement et les conséquences en terme de secteurs.

<b>Catégorie de classement de l'infrastructure</b>	<b>Nombre de tronçons de voies</b>	<b>Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit</b>
2	3	250m
3	48	100m
4	43	30m

Dès lors que l'arrêté préfectoral sera approuvé, ces secteurs de nuisance sonore devront être reportés dans les annexes du Plan Local d'Urbanisme sous forme de servitudes et intégrés dans le cadre d'une mise à jour.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Donner un avis favorable au projet d'arrêté préfectoral présenté, en sollicitant une révision régulière du champ d'application de ce classement, en intégrant les nouvelles données qui pourront apparaître (création d'infrastructures, reports de trafic, etc...).

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour : 39  
 Contre : 0  
 Abstention : 1  
 Non participé : 0  
 Excusé : 5

Le Maire de Niort

**Alain BAUDIN**

[Ordre du jour](#)